CCMP-ATDA-BDC
BON A LANCER

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Projet : Projet de Renforcement de la Résilience au Changement Climatique des populations riveraines des forêts classées de Bassila et de Pénessoulou au Centre du Bénin (PRRCC)

Objet : Recrutement de quatre prestataires pour la réalisation d'une étude pour l'identification et la validation des besoins en eaux de surface, des besoins en matériels prioritaires spécifiques des groupements de producteurs organisés, des besoins des groupements de femmes productrices de beurre de karité en matériels spécifiques et équipements pour la collecte et la transformation des noix en beurre de karité (...) (Lot N°1 à 3)

Référence du marché : PI_DRCA_106604

Avis N°019/25/MAEP/DG_ATDA-BDC/CCMP/PRMP/S-PRMP du...04/08/2025

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics version 1 de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du pôle 4 publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 8 avril 2025.
2. L'Agence Territoriale de Développement Agricole du pôle 4 *a obtenu dans le cadre de la convention de partenariat signée avec le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC)*, des ressources du Fonds d'Adaptation (FA) afin de financer le « Projet de Renforcement de la Résilience au Changement Climatique des populations riveraines des forêts classées de Bassila et de Pénessoulou au Centre du Bénin PRRCC », et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles pour le « Recrutement de quatre prestataires (consultants individuels) pour la réalisation d'une étude pour l'identification et la validation des besoins en eaux de surface, des besoins en matériels prioritaires spécifiques des groupements de producteurs organisés, des besoins des groupements de femmes productrices de beurre de karité en matériels spécifiques et équipements pour la collecte et la transformation des noix en beurre de karité (...) (Lot N°1 à 3)».
3. Les prestations comprennent la réalisation d'une étude pour l'identification et la validation des besoins en eaux de surface, la réalisation d'une étude pour l'identification et la validation des besoins en matériels prioritaires spécifiques des

groupements de producteurs organisés, la réalisation d'une étude pour l'identification et la validation des besoins des groupements de femmes productrices de beurre de karité en matériels spécifiques et équipements pour la collecte et la transformation des noix en beurre de karité et la réalisation d'une étude pour l'identification et la validation des besoins de formation du personnel communal et ceux des ONG partenaires de la mairie de Bassila dans les domaines de la protection des ressources naturelles et de l'ACC. Les prestations sont en quatre (04) lots répartis comme suit :

- Lot N° 1 : « Recrutement d'un prestataire pour la réalisation d'une étude pour l'identification et la validation des besoins en eaux de surface » ;
- Lot N°2 : « Recrutement d'un prestataire pour la réalisation d'une étude pour l'identification et la validation des besoins en matériels prioritaires spécifiques des groupements de producteurs organisés » ;
- Lot N°3 : « Recrutement d'un prestataire pour la réalisation d'une étude pour l'identification et la validation des besoins des groupements de femmes productrices de beurre de karité en matériels spécifiques et équipements pour la collecte et la transformation des noix en beurre de karité »
- Lot N°4 : « Recrutement d'un prestataire pour la réalisation d'une étude pour l'identification et la validation des besoins de formation du personnel communal et ceux des ONG partenaires de la mairie de Bassila dans les domaines de la protection des ressources naturelles et de l'ACC des arrondissements de Bassila et Pénessoulou »

Chaque lot est indivisible. Les candidats peuvent soumissionner pour tous les lots. Ils peuvent être également présélectionnés sur plusieurs lots s'ils remplissent les critères du lot, mais aucun soumissionnaire ne sera attributaire de plus d'un lot.

4. Le délai de réalisation de la mission est de :
   - Lot N° 1 : « 28 jours répartis sur deux mois » ;
   - Lot N°2 : «32 jours répartis sur deux mois » ;
   - Lot N°3 : « 22 jours répartis sur un mois » :
   - Lot N°4 : «22 jours répartis sur un mois »

CCMP-ATDA-BDC BON A LANCER

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés

pour exécuter les prestations (les qualifications du candidat dans le domaine des prestations, notamment les diplômes, les références professionnelles concernant l'exécution de marchés analogues à travers les attestations de bonne fin d'exécution et/ou des contrats antérieurs). Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidatures sont déposées, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres consultants en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste. La présélection sera faite par lot

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection figurant au point 8 du présent avis.

7. Le classement sur la liste restreinte sera établi sur la base des curricula vitae des candidats. Le candidat ayant présenté le meilleur curriculum (candidat le plus qualifié) sur la base des expériences acquises et du nombre de marchés/prestations analogues sera classé premier et invité à négocier le marché. En cas d'échec des négociations avec ce dernier, le candidat classé 2ème sera invité à son tour à la négociation et ainsi de suite.

   L'autorité contractante pourra exiger au besoin la soumission d'une proposition technique et financière, préalablement à la négociation.

CCMP-ATDA-BDC
BON A LANCER

8. La présélection tiendra compte des critères ci-après :

Lot N°1

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission	[25]	▪ BAC+5 en Génie Rural= 15 points ▪ BAC+5 en Génie rural avec 10 ans d'expérience = 10 points. ▪ Autres diplômes= 0 point	Diplôme (copie légalisée)
2. Nombre d'années d'expériences générales à partir de 2020.	[30]	▪ Aucune expérience générale= 00 point ; ▪ Trois expériences générales en lien avec les études techniques= 30 points à raison de 10 points par expérience générale	Attestations/certificats de travail ou preuves d'expériences [*Copies légalisées des attestations de travail ou preuves d'expériences correspondantes*]

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
3. Nombre d'expériences spécifiques dans le domaine de la mission.	[45]	▪ Aucune expérience spécifique = 00 points ; ▪ Trois expériences spécifiques dans les missions de réalisation des aménagements hydro agricole = 45 points à raison de 15 points par expérience spécifique ;	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
TOTAL	[100]		

Lot N°2

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission	[25]	▪ BAC+5 en Génie Rural= 15 points ▪ BAC+5 en Génie rural avec 10 ans d'expérience = 05 points. ▪ Autres diplômes= 0 point	Diplôme (copie légalisée) CCMP-ATDA-BDC BON A LANCER
2. Nombre d'années d'expériences générales à partir de 2020.	[30]	▪ Aucune expérience générale= 00 point ; ▪ Trois expériences générales en lien avec les études techniques= 30 points à raison de 10 points par expérience générale	Attestations/certificats de travail ou preuves d'expériences [*Copies légalisées des attestations de travail ou preuves d'expériences correspondantes*]
3. Nombre d'expériences spécifiques dans le domaine de la mission.	[45]	▪ Aucune expérience spécifique = 00 points ; ▪ Trois expériences spécifiques dans les missions de mise en places des équipements agricoles= 45 points à raison de 15 points par expérience spécifique ;	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
TOTAL	[100]		

Lot N° 3

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission	[25]	▪ BAC+5 en Agronomie, ou autre diplôme Equivalent = 15 points ▪ BAC+5 en Agronomie, ou autre diplôme Equivalent avec 10 ans d'expérience = 10 points. ▪ Autres diplômes= 0 point	Diplôme (copie légalisée)
2. Nombre d'années d'expériences générales à partir de 2020.	[30]	▪ Aucune expérience générale= 00 point ; ▪ Trois expériences générales en lien lien avec la filière karité = 30 points à raison de 10 points par expérience générale	Attestations/certificats de travail ou preuves d'expériences [*Copies légalisées des attestations de travail ou preuves d'expériences correspondantes*]
3. Nombre d'expériences spécifiques dans le domaine de la mission.	[45]	▪ Aucune expérience spécifique = 00 points ; ▪ Trois expériences spécifiques en lien avec les évaluations des besoins en équipements de coopérative ou groupements de femme = 45 points à raison de 15 points par expérience spécifique ;	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
TOTAL	[100]		

CCMP-ATDA-BDC BON A LANCER

Lot N° 4 :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission	[25]	▪ agroéconomie, planification et développement local ou autre diplôme équivalent = 15 points ▪ BAC+5 en agroéconomie, planification et développement local ou autre diplôme équivalent avec au moins dix (10) ans	Diplôme (copie légalisée)

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
		d'expériences = 10 points. ▪ Autres diplômes= 0 point	
2. Nombre d'années d'expériences générales à partir de 2020.	[30]	▪ Aucune expérience générale= 00 point ; ▪ Trois expériences générales en lien avec la gestion des ressources naturelles et/ou à l'ACC = 30 points à raison de 10 points par expérience générale	Attestations/certificats de travail ou preuves d'expériences [*Copies légalisées des attestations de travail ou preuves d'expériences correspondantes*]
3. Nombre d'expériences spécifiques dans le domaine de la mission.	[45]	▪ Aucune expérience spécifique = 00 points ; ▪ Trois expériences spécifiques dans les missions en lien avec la réalisation de diagnostics de besoins ou de consultations similaires = 45 points à raison de 15 points par expérience spécifique ;	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
TOTAL	[100]		

CCMP-ATDA-BDC
BON A LANCER

NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt

9. La note minimale requise pour être présélectionné est **de soixante-dix (70) points.**

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **la Personne responsable des marchés publics de l'ATDA pôle 4**; *E-mail : prmpatda4@gmail.com* et prendre connaissance des documents de présélection au secrétariat permanent des marchés publics : **Bureau : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ATDA pôle 4** de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes heures locales (GMT+1) tous les jours ouvrables à compter ...04/08/2025.....

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

CCMP-ATDA-BDC
BON A LANCER

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 04/08/2025..... Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics de l'**Agence Territoriale de Développement Agricole du Pôle 4, Bureau : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ATDA pôle 4 Tél : 01 23 61 20 61 / 01 66 43 99 45** ;E-mail : prmpatda4@gmail.com. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par **la poste ou DHL**. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

12. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF accessible en **fichier unique**, à l'adresse ci-après : **Agence Territoriale de Développement Agricole du Pôle 4 Tél : 01 23 61 20 61 / 01 66 43 99 45 ; Bureau : Secrétariat de la Personne Responsable des marchés Publics** ; au plus tard le ..14/08/2025.....à 10h00 heure locale (GMT+1).

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. De même, une offre incomplète ou partielle, quel qu'en soit le format de présentation, une offre sur clé USB qui ne s'ouvre pas, est éliminatoire ».

Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Petite salle de Réunion de la Direction Générale de l'ATDA Pôle 4 sise au 1er étage de l'immeuble annexe de la Direction Générale de l'ATDA Pôle 4 à Parakou, Quartier Ladji Farani, Tél : 23 61 20 61/ 66 43 99 45, le ..14/08/2025.....à 10 heures 30 minutes.**

13. Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet et portant la mention « **Avis à manifestation d'intérêt N° :**

CMP-ATDA-BDC BON A LANCER

PI_DRCA_106604 du ……, Lot ….. A n'ouvrir qu'en séance ».

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les trois (03) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics où de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

Parakou le …04/08/2025…

La Personne Responsable des Marchés Publics

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE BORGOU SUD, DE DONGA ET COLLINES ATDA-BDC LA PRMP

Soihabirou BARIZI